

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 145 (2000)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Préparatifs de défense en Suisse durant la guerre froide : parallélisme ou complémentarité avec l'OTAN? (1945-1995)  
**Autor:** Stoeckli, Fritz / Weck, Hervé de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346006>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Préparatifs de défense en Suisse durant la guerre froide

## Parallélisme ou complémentarité avec l'OTAN? (1945-1995)

Face à la menace du Pacte de Varsovie, il y a absence totale de contacts et de coordination entre la Suisse et l'OTAN. Depuis 1945 jusqu'en 1995, des conversations d'état-major n'ont jamais eu lieu entre représentants de la Suisse, de l'OTAN ou d'un pays européen. Il y a donc parallélisme et non complémentarité dans les préparatifs de défense<sup>1</sup>.

### ■ Brigadier Fritz Stoeckli Colonel Hervé de Weck

Nous commencerons par évoquer les relations entre la Suisse et ses voisins européens, puis nous examinerons quelques caractéristiques de la défense suisse autonome, qui avaient pour premier but de faire face à une menace venant de l'Est. Nous terminerons par des initiatives de commandants de troupes qui font réfléchir leurs états-majors à la collaboration avec les forces de l'OTAN, une approche qui est devenue une réalité ces dernières années.

### La Suisse et l'Europe durant la guerre froide

A l'instar de l'Autriche, de l'Irlande et de la Suède, représentées à ce colloque et dont nous entendons les expériences avec intérêt, la Suisse traverse la guerre froide sans faire partie de l'OTAN, ni même tenter un rapprochement. Elle accepte d'affronter un conflit en Europe d'une manière autonome. Cette politique de défense est

censée lui garantir la liberté d'action indispensable à sa survie, comme cela a été le cas pendant la période d'encerclement par l'Allemagne et l'Italie durant la Seconde Guerre mondiale, une situation qui a laissé des traces profondes dans la mémoire collective de nos concitoyens...

Quelle est la position géographique et stratégique de la Suisse? D'une part, elle se trouve sur des transversales Nord-Sud d'importance européenne, d'autre part, le Plateau suisse contrôle le couloir qui conduit du sud de l'Allemagne à la plaine du Rhône. Durant la guerre froide, ces fuseaux intéressent, et les Occidentaux et les Soviétiques!

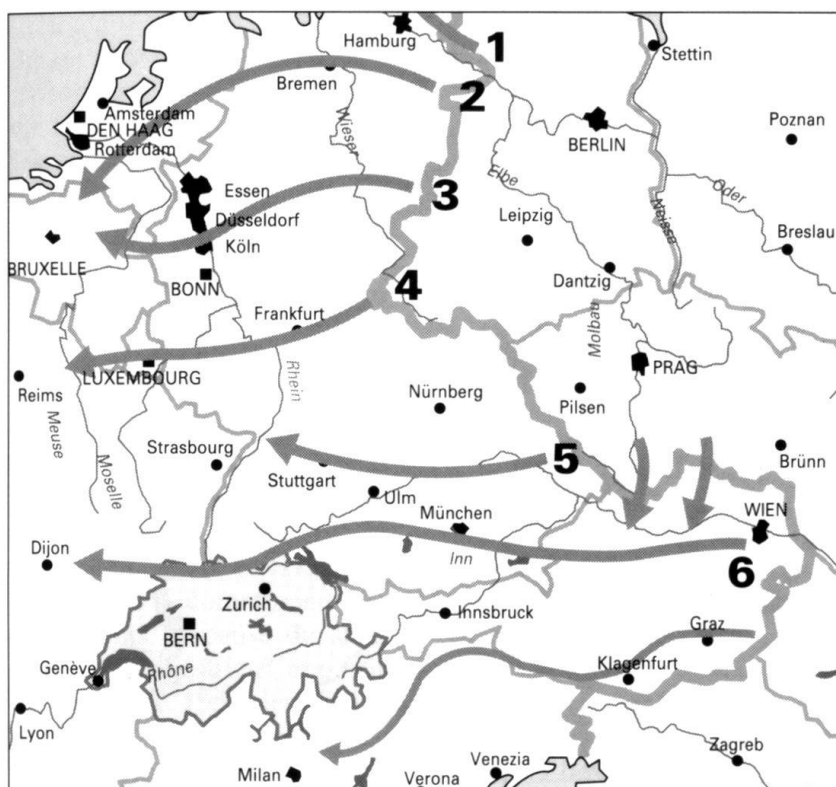
La grande majorité des Suisses s'identifient à l'Europe occidentale, comme le démontrent leurs réactions face aux événements de Hongrie, de Tchécoslovaquie et d'Afghanistan. Pour cette raison, la Suisse est régulièrement critiquée par les pays du bloc de l'Est, qui lui reprochent sa complaisance à l'é-

gard des milieux politiques et militaires occidentaux. En réalité, les autorités suisses font preuve d'une extrême prudence, refusant toute discussion, partant tout projet de coopération avec l'OTAN. Cette attitude s'explique par trois facteurs importants.

■ Premièrement, le statut de neutralité armée de la Suisse, reconnu par les Etats européens en 1815, ce qui entraîne des obligations juridiques. Ce statut interdit à la Suisse de conclure des alliances militaires. Pour l'écrasante majorité des Suisses depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la neutralité armée a un prestige considérable; elle est considérée comme le seul moyen de salut lors d'un conflit en Europe. En 1946, la Suisse n'adhère pas aux Nations unies, parce que cette organisation refuse d'admettre les réserves helvétiques liées au statut de neutralité.

■ Deuxièmement, les autorités suisses craignent des accords dont les conséquences

<sup>1</sup>Il s'agit de la «version orale» de la communication présentée à Bruxelles, le 2 septembre, à l'occasion du XXV<sup>e</sup> Colloque de la Commission internationale d'histoire militaire.



Les six directives opératives de l'offensive du Pacte de Varsovie.

apparaissent incertaines ou dangereuses. Il convient de rappeler un événement peu connu du début de la Seconde Guerre mondiale, qui a eu une influence considérable sur les relations ultérieures de la Suisse avec des partenaires étrangers, même neutres. Avec l'autorisation du conseiller fédéral Minger, ministre suisse de la défense, et du général Guisan, commandant en chef de l'armée, des conversations secrètes ont lieu entre des officiers suisses et français, durant l'hiver 1939-1940. Elles débouchent sur un projet d'alliance en cas d'invasion de la Suisse par la Wehrmacht.

Le dossier complet de ces conversations d'états-majors franco-suisses, abandonné avec d'autres archives par le haut com-

mandement français lors de la débâcle de juin 1940, tombent aux mains des Allemands dans un wagon à la Charité-sur-Loire. Cette découverte place le Gouvernement suisse dans une position très délicate vis-à-vis du III<sup>e</sup> Reich. Dès lors, le **syndrome de la Charité-sur-Loire** obsède autorités politiques, diplomates et militaires suisses, d'où leur retenue face aux alliances et aux organisations internationales. Des conversations d'états-majors similaires avaient pourtant été menées avec les Allemands, les Autrichiens et les Français durant la Première Guerre mondiale, et la plupart des juristes considèrent de tels contacts préalables compatibles avec le statut de neutralité.

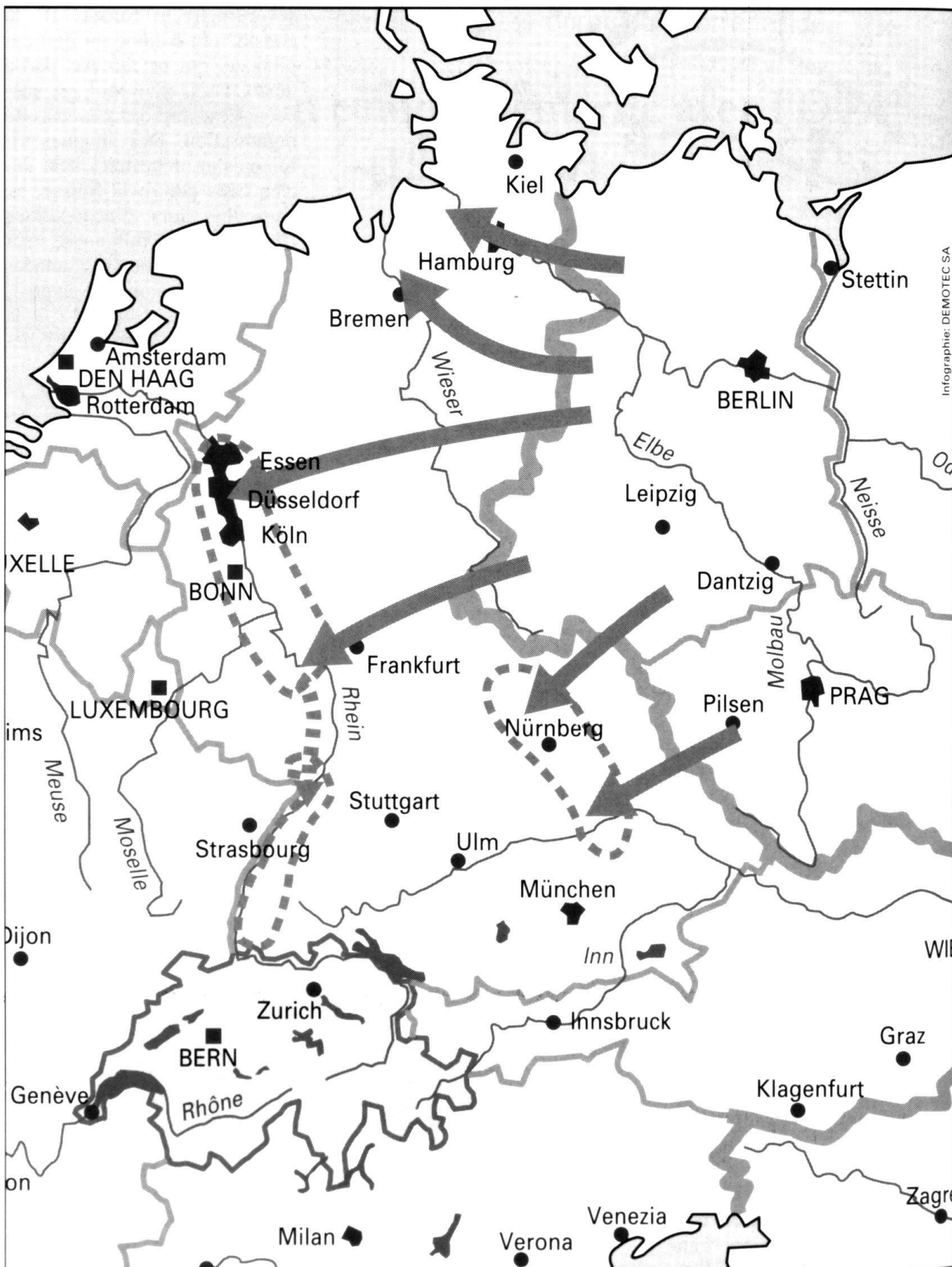
■ Troisièmement, **Staline, puis ses successeurs jugent**

**sévèrement la Suisse.** Ils la considèrent comme un Etat capitaliste, qui ne fait pas partie de l'OTAN, mais qui est suspecté de compromis avec cette organisation. Des attaques virulentes et orchestrées sont déclenchées contre la Suisse, en particulier lors d'acquisitions de matériels militaires, par exemple au début des années 1980, à l'occasion de l'acquisition de chars *Léopard-2* à la République fédérale d'Allemagne. Les dernières attaques, dans la *Krasnaya Zvezda (L'Etoile rouge)* remontent au 16 juillet 1985, lors des contacts des responsables suisses avec les Etats-Unis en vue de l'achat d'un nouvel avion de combat. Dans ces acquisitions de matériels compatibles avec ceux des Etats membres de l'OTAN, les dirigeants soviétiques veulent voir des vellétés d'intégration de la Suisse dans l'alliance.

## Pas de rapprochement avec l'OTAN!

Quoi qu'il en soit, un rapprochement avec l'OTAN est exclu, politiquement et psychologiquement. On peut donc parler d'une **non-relation (Nicht-Beziehung) entre la Suisse et l'OTAN**, en dépit d'intérêts convergents dans les domaines stratégique et militaire.

Pourtant, la Grande-Bretagne a été un partenaire privilégié de la Suisse, notamment entre 1947 et 1953. Des contacts bilatéraux et informels, établis dès la fin de la guerre entre le maréchal Montgomery et le chef de l'Etat-major général suisse, vont laisser des traces discrètes mais durables. Malgré



Infographie: DEMOTEC SA

Scénario d'une offensive du Pacte de Varsovie limitée à l'Allemagne de l'Ouest (selon le général Close).

sa retenue et sa prudence, la Suisse n'a jamais été considérée comme un objectif ou un danger par l'OTAN; les responsables de l'époque le confirment, notamment l'ancien secrétaire d'Etat ouest-allemand Lothar Rühl. En revanche, le Pacte de Varsovie inclut d'emblée la Suisse dans ses planifications.

L'absence de relations entre la Suisse et l'OTAN peut se mesurer à la lumière des relations entre la Suisse et l'Autriche, un autre pays neutre, membre de la communauté des pays alpins. A cause du statut de neutralité restrictif imposé à l'Autriche en 1955, les intérêts des deux pays les prédestinent à une collaboration étroite dans les domaines de la politique de sécurité et de la défense. Ce n'est pourtant pas le cas. Par ailleurs, l'Autriche se montre beaucoup plus dynamique que la Suisse: elle devient membre des Nations unies et fournit régulièrement des contingents de Casques bleus.

Sur le plan militaire, les contacts officiels austro-suisses restent longtemps informels et strictement limités à des aspects techniques, ce qui exclut une collaboration militaire au sens propre du terme. Il faut attendre 1977 pour que s'engage une véritable collaboration qui permet notamment des exercices communs. Ce rapprochement, timide et tardif, avec l'Autriche met en perspective le «fossé de prudence» qui sépare la Suisse de l'OTAN et des Etats européens. En revanche, de nombreux contacts informels et privés s'établissent dans les régions frontalières, no-

tamment dans le cadre d'associations militaires. En cas de crise, ces contacts auraient pu conduire rapidement à des collaborations efficaces.

## Les plans du Pacte de Varsovie

Une variante des plans du Pacte de Varsovie prévoit une poussée en profondeur sans grands enveloppements, limitée à la République fédérale d'Allemagne. La Bavière est contournée par le Nord, puis isolée par un verrou placé entre Karlsruhe et Bâle. La Suisse devient alors la seule rocade possible pour les troupes de l'OTAN qui se trouvent dans une poche, coupées de leurs arrières. Elles peuvent être amenées à se replier en direction de la France ou de l'Italie, donc à violer le territoire suisse, ceci à un moment où les troupes du Pacte n'ont, peut-être, pas encore atteint la Suisse ou déclenché contre elle la guerre aérienne. Notre pays risquerait, dans ces conditions, de se trouver d'abord en conflit contre l'OTAN!

Une deuxième variante vise à un encerclement rapide de la République fédérale d'Allemagne depuis le Nord et le Sud. Puisque le déploiement complet des troupes de l'OTAN exige une trentaine de jours et qu'une couverture suffisante n'est réalisée qu'à J + 10, une telle offensive représente un danger grave d'encerclement pour les forces occidentales, dont la mobilisation dépend d'instances politiques multinationales, parfois hésitantes. Le Rhin, hypothèse optimiste, pourrait être atteint dans les 7 à

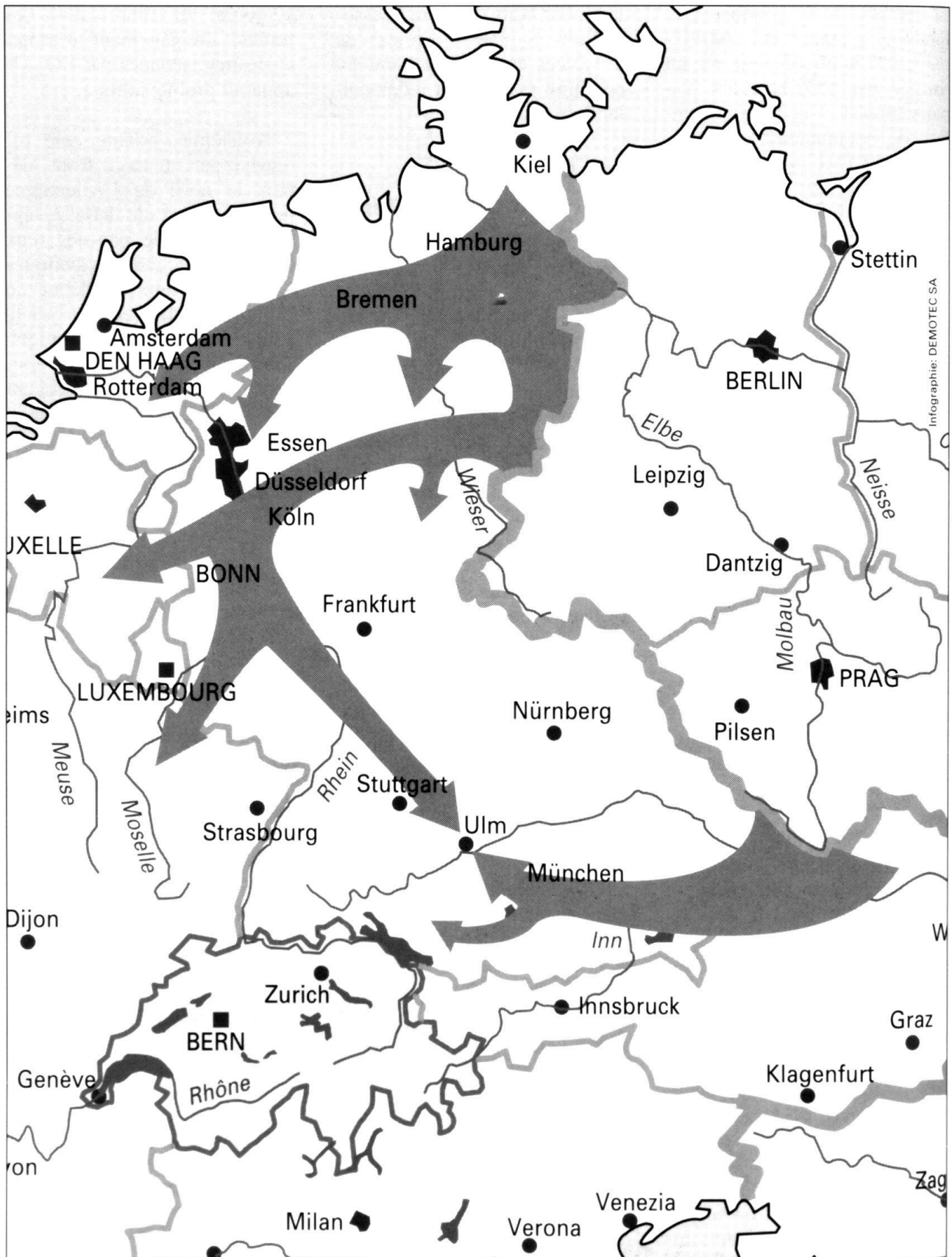
12 jours. Vu l'imbrication des forces, l'engagement d'armes nucléaires tactiques par l'OTAN apparaît problématique...

Troisième variante, une offensive sur un large front, depuis le nord de l'Allemagne jusqu'au nord de l'Italie, appuyée d'emblée par des feux d'armes nucléaires tactiques (75 en Bavière au début de l'offensive, une centaine par la suite). La manœuvre implique l'invasion de l'Autriche, dont les stratèges du Pacte ne jugent pas la défense crédible. Sur le théâtre d'opérations «Centre-Europe», une décision reste réservée: après avoir brisé la volonté de résistance de la population et de l'armée suisse par des attaques aériennes massives contre les infrastructures civiles et militaires, une partie des forces du Pacte, poussant en direction de la France, pourrait passer par le Plateau, dans le corridor lac de Constance-Bâle-Besançon. En revanche, un passage à travers la Suisse est prévu dans la poussée des forces appartenant au théâtre d'opérations «Sud-Europe». Pour cette raison, le cas «Suisse» n'est signalé que marginalement dans les documents est-allemands, mais la menace était réelle.

## La défense militaire en Suisse

N'étant pas membre de l'OTAN et refusant des contacts informels avec cette organisation, la Suisse prépare sa défense de manière autonome. Elle met en ligne près de 600 000 soldats, surtout des fantassins; sa protection civile assure à la majorité de la popu-





Scénario d'un encerclement possible des forces de l'OTAN.

lation des abris contre les armes de destruction massive. Les armées étrangères, qui se sont livrées bataille sur notre sol à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et à l'époque napoléonienne, ont laissé des traces dans la mémoire collective, surtout en Suisse centrale et orientale.

Les planifications reposent sur l'hypothèse d'une attaque de l'Europe par les forces du Pacte de Varsovie, dans laquelle la Suisse pourrait être impliquée plus ou moins rapidement. Les forces de l'OTAN, séparées par le «couloir» autrichien et suisse, mèneraient des combats terrestres parallèles au nord et au sud de l'Europe. En raison de la faiblesse relative de l'aviation et de la défense antiaérienne en Autriche, des incertitudes existent quant au moment du déclenchement de la guerre aérienne dans l'espace aérien suisse. Si le Pacte de Varsovie constitue la menace militaire principale, il apparaît que d'autres puissances pourraient intervenir, si les efforts de défense de la Suisse échouaient.

Les stratèges suisses prévoient, entre autres, le passage des forces du Pacte de Varsovie à travers le nord de la Suisse, entre le lac de Constance et Bâle (*Hochrheinachse*); les Soviétiques chercheraient ainsi à éviter la Forêt Noire et à gagner du temps. Cette violation de la neutralité suisse correspond d'ailleurs à l'esprit et aux normes de la planification opérative soviétique, dans laquelle le facteur temps et les pertes jouent un rôle essentiel. Nos analyses dans ce domaine, réalisées dans les années 1980, ont été confirmées par les docu-

ments trouvés dans l'ex-République démocratique d'Allemagne ainsi que par des sources russes. Il est très probable que le Pacte de Varsovie n'aurait pas hésité à violer la neutralité helvétique pour atteindre ses objectifs opératifs et stratégiques en Europe occidentale.

Pendant la guerre froide, les exercices de troupes ne prévoient jamais une collaboration avec des armées étrangères, quelles qu'elles soient. Dans le secteur frontière, les préparatifs sont axés sur l'accueil de réfugiés et de militaires étrangers à interner, ainsi que sur la défense de la frontière contre toute incursion armée. Il s'agit du prolongement des expériences de 1870, 1914 et 1940. Il n'en va pas de même dans certains exercices de grands états-majors: des commandants de division ou de corps ont «l'audace» de faire étudier une éventuelle collaboration limitée avec des forces étrangères ou intégrées dans l'OTAN... Au niveau de l'armée, par contre, de tels scénarios sont pratiquement absents.

## L'exercice opératif 1987

De manière à préparer les grands états-majors civils et militaires, le chef de l'Instruction opérative de l'armée suisse (un officier général du rang de commandant de division), organise périodiquement des exercices opératifs ou de défense générale. En 1987, le divisionnaire Däniker choisit comme base pour l'exercice prévu pour l'état-major du corps d'armée de montagne 3 une situation qui correspond bien aux varian-

tes contenues dans les plans du Pacte de Varsovie; il en va de même dans l'exercice de défense générale joué en 1988.

En approuvant les propositions que leur fait le responsable de ces exercices, les autorités fédérales se montrent réalistes, appliquant le principe «Gouverner, c'est prévoir le pire». Cependant, ces mêmes autorités, comme les hauts responsables politiques qui participent à ces exercices, ne donnent pas de réponses politiques aux situations stratégiques auxquelles ils se trouvent confrontés. Ils jouent en majorité les «puristes» de la neutralité: encore un effet du **syndrome de La Charité-sur-Loire!**

Dans le secteur Nord de l'OTAN, les forces du Pacte de Varsovie, qui ont traversé pratiquement sans combats la Scandinavie, atteignent l'Atlantique. La percée du dispositif de l'OTAN leur permet de consolider un front en Allemagne du Nord et aux Pays-Bas. Dans le secteur Centre-Europe, elles bordent le Rhin. L'Autriche, occupée jusqu'à la ligne Fernpass - Landeck - Brenner, n'aligne plus que des formations décimées dans le secteur alpin et mène la guerre de chasse dans les territoires occupés. En Allemagne du Sud, un groupement de l'OTAN, comprenant les restes d'une division de montagne, d'une division blindée, ainsi que d'une division mécanisée, se trouve encerclé. L'isolement de ces troupes, contrairement à la solution choisie par les forces françaises acculées à la frontière suisse en 1940, ne débouche pas sur une demande d'internement!

La Suisse est touchée par les combats terrestres. Le Pacte de Varsovie déclenche une attaque impliquant une division, depuis la région de Milan en direction du Mendrisiotto; un régiment de fusiliers motorisés atteint Capolago, l'opération visant à achever l'encerclement des troupes italiennes dans les montagnes du Bergamasque. Un régiment mécanisé italien franchit la frontière suisse. L'OTAN cherche à créer les conditions du passage de ses formations encerclées en Allemagne du Sud. Le 6, le commandant du groupement OTAN «Vorarlberg» demande l'ouverture de la Nationale 13 via le San Bernardino et Varese, afin de replier ses troupes et de renforcer les formations qui se battent en Lombardie. Le Conseil fédéral affirme sa volonté de défendre, dès la frontière, la souveraineté du pays. Le général veut garder la situation en main au Tessin et dans les Grisons, repousser au-delà de la frontière les formations de l'OTAN et du Pacte, si nécessaire les détruire. A l'Est, il veut «endiguer» dès la frontière les forces de l'OTAN.

## Durant la guerre froide, comment se prépare-t-on au corps d'armée de campagne 1 ?

Voilà le contexte stratégique dans lequel se situent les missions du corps d'armée de campagne 1, dont le secteur correspond en gros à la Suisse de langue française. Les archives du corps d'armée de campagne 1 révèlent des initiatives intéressantes! Dès les années 1960, des réflexions sont menées concernant une éventuelle col-

laboration avec l'OTAN, en cas d'offensive du Pacte de Varsovie. Cette hypothèse apparaît «discrètement» dans les documents d'exercice, car on sait qu'au plus haut niveau à Berne, les responsables politiques et militaires sont tétanisés par le **syndrome de La Charité-sur-Loire!**

Le commandant de corps Roch de Diesbach prend sur lui de faire étudier une telle solution en 1968, dans le cadre de l'exercice «NIKLAUS», qui concerne les saillants de Genève et de Porrentruy. Les documents, prévoient une jonction avec les troupes françaises ou celles de l'OTAN ainsi qu'un élargissement au-delà de la frontière des secteurs tenus par les troupes suisses, mais ils ne parlent que «d'allié potentiel» en collaboration avec lequel on établirait un dispositif défensif.

En 1977, la situation générale de l'exercice des états-majors du corps d'armée de campagne 1 précise que l'aile gauche du front Nord du Pacte de Varsovie pousse sur le Plateau suisse en direction de Genève. «Une alliance entre la Suisse et les forces de l'OTAN n'a pas encore été conclue.» Cependant, on peut espérer que l'OTAN engage des armes nucléaires au profit des forces suisses.

En 1987, le divisionnaire Bachofner, commandant du Cours d'état-major général IV et des écoles centrales III donne la mission aux différents états-majors de division ad hoc qu'il a constitués d'étudier l'engagement d'une division mécanisée suisse en Allemagne du Sud, dans le cadre d'une collabora-

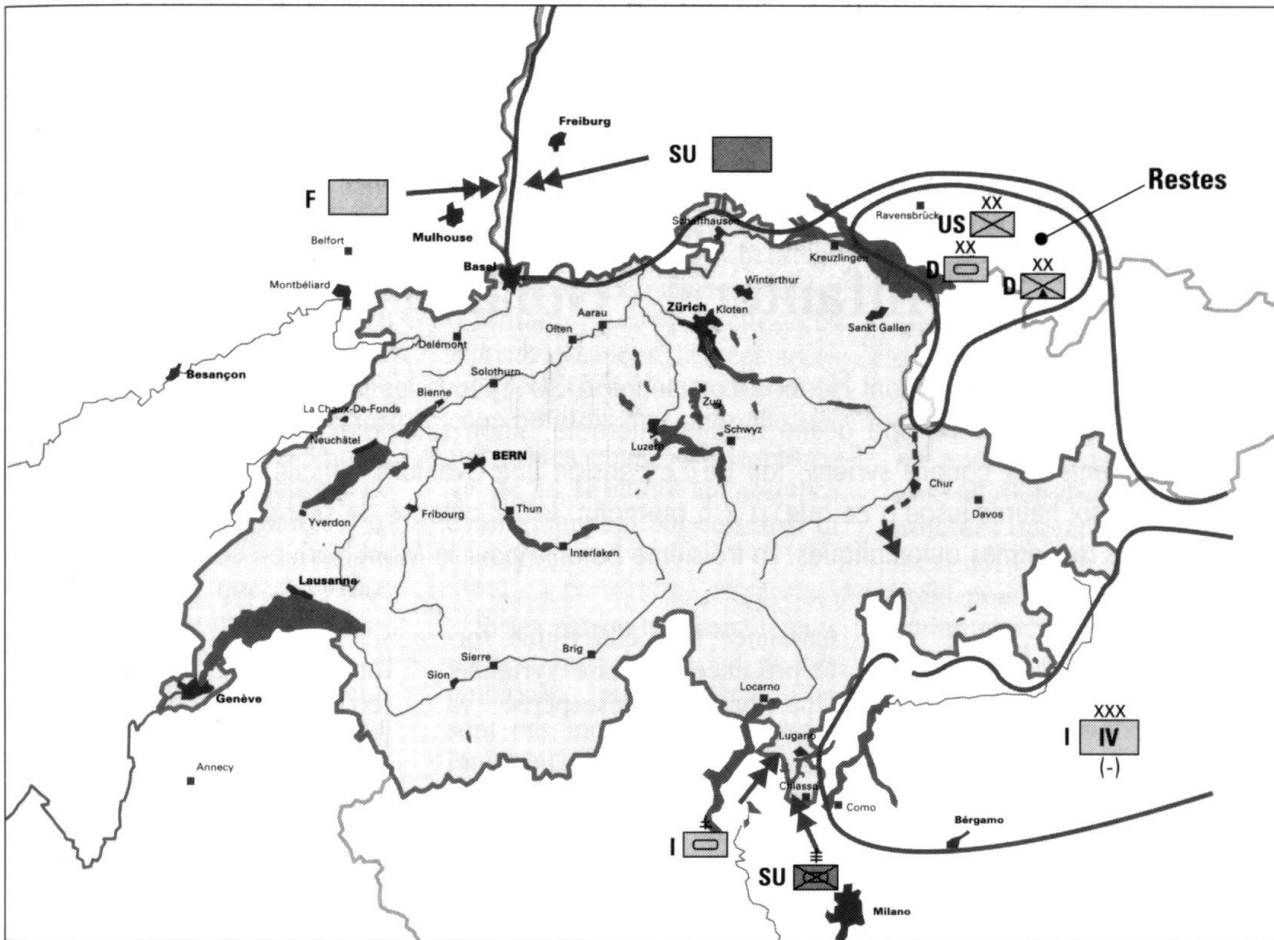
tion entre l'OTAN, la 1<sup>re</sup> Armée française et l'armée suisse. Il s'agit de faire face à la poussée de forces du Pacte de Varsovie. Chaque groupe de travail doit définir le secteur d'engagement, fournir un plan sommaire d'opérations et lister les moyens qui manqueraient à cette Grande Unité pour remplir une telle mission.

Dans les années 1990, on se met à collaborer, ouvertement, avec les armées des Etats voisins pour l'aide en cas de catastrophe et la sécurité de grandes conférences internationales: exercice «BRÜCKENSCHLAG» du corps d'armée de campagne 2 avec la Bundeswehr, «LÉMAN 97» et «LÉMAN 99» du corps d'armée de campagne 1 avec l'armée française. Des officiers de renseignement partent visiter des Grandes Unités étrangères; des officiers étrangers participent à des semaines de travaux d'états-majors suisses. A la direction de l'exercice d'armée 1998, on trouve un général américain en retraite et un colonel allemand!

## Changements dans la continuité

Jusqu'en 1995, la Suisse a choisi une politique de défense indépendante, ce qui l'exposait à certains dangers. Ainsi l'invasion par les forces du Pacte de Varsovie et le manque de collaboration avec les voisins occidentaux auraient pu entraîner l'engagement de moyens nucléaires tactiques de l'OTAN contre l'envahisseur se trouvant sur notre sol. L'engagement d'engins sol-sol *Pluton* déployés sur le territoire français et dont la portée dépassait à





Situation générale de l'exercice opératif 1987.

peine le territoire suisse, soulevait des questions rappelées avec pertinence dans certains exercices suisses.

La Suisse a donc fait un choix fondamental et a assumé ses responsabilités. L'absence de contacts avec l'OTAN a conduit à un parallélisme dans les efforts de défense. Pourtant, le but de l'OTAN et celui de la petite Suisse étaient semblables: dissuader l'agresseur potentiel et, le cas échéant, lui opposer une résistance sérieuse sur l'ensemble du front. Le manque de cohésion du dispositif des forces suisses et de celui des Etats voisins aurait sans doute été le prix à payer pour

cette autonomie, mais sans que cela remette en cause la valeur de la défense suisse.

La fin de la guerre froide et la disparition des blocs en Europe ont profondément modifié la situation politico-stratégique de la Suisse et ses conceptions de la neutralité. Elle se rapproche de l'Europe et, dans une certaine mesure de l'OTAN, dans le contexte de la contribution à des structures de sécurité commune. Un premier pas important a été l'adhésion récente au **Partenariat pour la paix**, ainsi que l'organisation d'exercices militaires communs dans le secteur frontière, avec la France, l'Allemagne et l'Autriche.

Après soixante ans, le **syndrome de la Charité-sur-Loire** s'estompe. Preuves en soient l'introduction dans la *Conduite opérative 95* de la notion d'intervention au-delà de la frontière, le fait que la Commission Brunner ait mis en évidence que la Suisse ne peut pas faire face seule à certains types de menaces, entre autres celle représentée par les missiles. Cette idée est reprise par le Gouvernement dans son *Rapport sur la politique de sécurité de la Suisse 2000*, publié en juin 1999, qui parle de «sécurité par la coopération» sans envisager pour autant une adhésion à l'OTAN.

F. S./H. W.